

Chaud dedans !

VERS DES LOGEMENTS
VALORISÉS ET MIEUX ISOLÉS

+ CONFORTABLES

+ ÉCONOMES

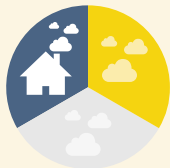


Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

**COPROPRIÉTAIRES, ANNEMASSE AGGLO
VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS TRAVAUX**

Le saviez-vous ?

→ Les logements sont responsables de près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire d'Annemasse Agglo.



→ 47% des logements privés ont été construits avant les premières réglementations thermiques.



Annemasse Agglo s'engage pour la rénovation énergétique de l'habitat !

En lançant le dispositif "**Chaud dedans !**", Annemasse Agglo s'engage pour soutenir les rénovations énergétiques des logements de son territoire.

Avec ce programme, Annemasse Agglo a pour objectif d'**accompagner 25 copropriétés** pour la réalisation de travaux d'isolation thermique entre 2017 et 2021.

Le dispositif "Chaud dedans !", c'est quoi ?

Vous êtes copropriétaire et souhaitez réaliser des travaux de rénovation de votre logement afin de le valoriser et d'en réduire les pertes énergétiques ? Vous ne savez pas par où commencer ? "**Chaud dedans !**" est fait pour vous !

Dans le cadre de ce dispositif, Annemasse Agglo et ses partenaires vous proposent :

→ **Un accompagnement gratuit et personnalisé** de votre copropriété pour réaliser un audit énergétique, définir le type de travaux à réaliser, faire les meilleurs choix techniques, mobiliser les copropriétaires, etc.

→ Un accompagnement financier global ainsi que des **subventions**, notamment pour réaliser un audit énergétique ou pour financer des travaux d'isolation thermique par l'extérieur.

Pourquoi faire réaliser des travaux d'isolation thermique ?



Pour entretenir et valoriser son patrimoine



Pour réduire les pertes énergétiques et diminuer ses factures d'énergie



Pour améliorer le confort du logement, été comme hiver



Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Puis-je prétendre au dispositif "Chaud dedans !" ?

- ✓ Ma copropriété a été construite entre 1940 et 1980
- ✓ Ma copropriété souhaite se lancer dans des travaux comportant a minima une isolation par l'extérieur

Deux types de subventions sont versés :

- une aide à l'ensemble des copropriétaires, quel que soit leur statut (bailleur ou occupant) et/ou leurs ressources ;
- des aides complémentaires pour les propriétaires occupants à faibles ressources.

Intéressés ?

Plus d'infos sur www.annemasse-agglo.fr.

Annemasse Agglo confie à Urbanis la mission d'accompagnement des copropriétaires tout au long du dispositif "**Chaud dedans !**".

VOTRE CONTACT

Urbanis
04 79 33 21 26
chambery@urbanis.fr
14 avenue Jean Jaurès
73 000 Chambéry

Un dispositif REGENERO, plateforme de rénovation énergétique du genevois français.

REGENERO

04 58 57 00 87

www.regenero.fr

UN SERVICE DU GENEVOIS FRANÇAIS, PÔLE MÉTROPOLITAIN

Le dispositif "Chaud dedans !" est une action du Programme Local de l'Habitat et du Plan Climat Air Energie Territorial d'Annemasse Agglo



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

→ **Animé par** Urbanis



→ **Co-financé par** l'Etat et l'Anah

